

DECRET N° 90-11 du 30 Janvier 1990

chargeant Monsieur ELEGBE Amos, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Monsieur AZONHIHO Martin Dohou Ministre de l'Equipement et des Transports pour compter du 29 Janvier 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 29 Janvier 1990 Monsieur ELEGBE Amos, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence de Monsieur AZONHIHO Martin Dohou.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONU, le 30 Janvier 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 PCP 2 PPC 2 SDP 2 MET-MCAT 6
Autres Ministères 13 ANR 2 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3
BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-